

LA CSAFAM

Un syndicat près de vous

DEFENDRE REPRESENTER INFORMER AVANCER ENSEMBLE

Se syndiquer est devenu indispensable, Y COMPRIS POUR NOUS

C'est connaître et faire reconnaître ses droits, apporter son soutien à son syndicat afin qu'il ait toutes les possibilités de défendre au mieux la profession, qu'il vous représente devant les instances (ministères, administrations...)

AGIR PLUTÔT QUE SUBIR

Adhérez avant que le litige ne survienne afin de bénéficier d'une
Protection Juridique Professionnelle.

Vous pouvez également souscrire à une assurance responsabilité civile professionnelle auprès de Verspieren (coordonnées sur demande)

Pour être sûr de faire toujours partie de CSAFAM dès le 1^{er} janvier 2017 et de bénéficier de votre Protection Juridique Professionnelle sans interruption :

Renvoyez-nous votre bulletin adhésion 2017 dès maintenant

Le chèque ne sera encaissé qu'en janvier et vous avez toujours la possibilité de payer en 2 fois

N'oubliez pas :

- ***Que toute adhésion donne droit à un Contrat de Travail et un livret pratique GRATUITS pour les assistants maternels employés par des particuliers***
- ***Que le montant de votre adhésion est déductible à 66% de vos impôts. Et si vous ne payez pas d'impôts, vous avez droit à un crédit d'impôt***

Nous, nous savons de quoi nous parlons. Nous sommes au cœur de vos problèmes car nous, nous exerçons votre métier.

Nous comptons sur vous, comme vous pouvez compter sur la CSAFAM tout au long de l'année.

La secrétaire confédérale